

## **Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de ligne directrice sur les critères de probité et de compétence est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux sociétés mutuelles d'assurance, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régies par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 30 décembre 2011. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.gc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.gc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hélène Samson  
Direction des normes et de l'assurance-dépôts  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courrier électronique: [helene.samson@lautorite.gc.ca](mailto:helene.samson@lautorite.gc.ca)

**Le 14 octobre 2011**